

LA NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 2023-2026

Renforcer l'attractivité économique du territoire est une des priorités du projet de mandat. Le 12 décembre dernier, les élus de Cœur de Loire ont voté en conseil communautaire la nouvelle stratégie de développement économique. Issue d'une démarche collaborative menée avec l'ensemble des acteurs du territoire, elle se décline en 4 axes et en un plan d'action permettant d'apporter des réponses locales, concertées et coordonnées pour répondre aux nouveaux enjeux et assurer le développement économique du territoire.

RÉPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX

La précédente stratégie (2018-2022) étant arrivée à terme, la commission développement économique, présidée par Yves Ravet, vice-président en charge du développement économique, a été chargée d'élaborer une nouvelle stratégie en phase avec les nouvelles problématiques et attentes du territoire en matière d'attractivité.

La crise de la covid-19, les nouvelles préoccupations sociétales, environnementales, mais aussi les innovations technologiques ont considérablement modifié le contexte économique. Les besoins des entreprises ont changé.

De nouveaux enjeux ont émergé tels que la nécessité de repenser l'offre foncière, d'intégrer les problématiques de recrutement, d'étoffer l'offre résidentielle pour accueillir les nouveaux arrivants...

STIMULER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

L'ambition de la nouvelle stratégie de développement économique de Cœur de Loire pour la période 2023- 2026 est de développer l'attractivité du territoire. Elle a pour objectif de définir les futures orientations du développement économique, d'identifier les besoins prioritaires, les opportunités de croissance et les défis à relever pour stimuler la croissance économique du territoire.

UNE DÉMARCHÉ COLLABORATIVE

L'année 2023 a été consacrée à l'élaboration de cette nouvelle stratégie. « Face aux évolutions sociétales nous avons ressenti le besoin d'avoir un regard extérieur. Nous avons donc missionné le groupement KPMG et Lineamenta pour mener pendant 8 mois une consultation auprès de l'ensemble des acteurs économiques du territoire. » déclare Yves Ravet.

Un comité de pilotage restreint composé de Sylvain Cointat, Président de Cœur de Loire, d'Yves Ravet, de Yannis Bonnet, Adjoint à l'attractivité de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et de Sonia Millant, Adjointe à l'attractivité de la ville de Donzy, a été chargé du suivi de l'étude en lien étroit avec ce cabinet d'études.



**Cibler et accompagner les secteurs stratégiques :
acteurs industriels, TPE, PME...**

Près de 60 acteurs économiques ont été mobilisés : entreprises, commerçants, l'adebCosne (l'agence de développement économique du territoire), les chambres consulaires, Nièvre attractive, la Fabrique Emploi et territoires, le Conseil Départemental, la Région, France Travail...

5 ateliers collectifs, 20 entretiens individuels, une enquête auprès de 180 décideurs, comités de pilotage et réunions ont rythmé les 8 mois de la consultation. Ces échanges ont permis d'orienter et de prioriser les axes de travail.

À l'issue de cette consultation et de la mise en perspective de chiffres clés sur l'évolution du territoire, 4 axes stratégiques ont été définis pour renforcer l'attractivité économique du territoire.

4 AXES STRATÉGIQUES ET 13 ACTIONS

Déclinée en 4 axes stratégiques dont un transversal, cette nouvelle stratégie a pour objectif de doter le territoire des outils et des ressources lui permettant de favoriser la création et le développement des entreprises, les attirer sur le territoire et créer de l'emploi pour les habitants.

1 Cibler et accompagner les secteurs stratégiques

- 1- Accompagner et développer l'industrie du territoire, les TPE, PME et les pépites technologiques
- 2- Renforcer les partenariats entre et avec les partenaires agricoles
- 3- Définir une nouvelle stratégie en soutien aux commerces
- 4- Agir en faveur de l'emploi et de la formation pour répondre aux besoins du territoire

2 Mettre en œuvre une stratégie foncière adaptée

- 5- Définir une nouvelle stratégie d'action foncière
- 6- Poursuivre l'aménagement des zones d'activités économiques
- 7- Développer des services aux entreprises
- 8- Assurer la gestion des zones d'activités économiques

3 Prospecter, accueillir et retenir dans un territoire attractif

- 9- Cibler, attirer et retenir les touristes et résidents en prenant en compte les tendances post-covid
- 10- Créer une cellule d'accueil territoriale
- 11- Développer des actions à destination des jeunes pour les retenir sur le territoire

4 Un axe transversal : Promouvoir le territoire avec un slogan commun en s'appuyant sur des partenariats

- 12- Créer un slogan économique et territorial commun pour promouvoir le territoire
- 13- Renforcer les partenariats entre les acteurs touristiques et du développement économique

Une présentation synthétique de l'étude suivie d'un temps d'échanges a été faite à tous les contributeurs. Celle-ci a permis de conforter la véracité des priorités à engager issues de ce document clé pour Cœur de Loire dans son ambition d'un territoire fort et attractif.

Les élus de la Commission développement économique ont tenu à démarrer très rapidement le déploiement de cette nouvelle stratégie de développement économique. Elle sera menée par le service développement économique et touristique de Cœur de Loire en collaboration avec l'adebCosne, l'agence de développement économique du territoire, les partenaires économiques et les collectivités voisines Nevers agglomération, les Bertranges et le Pays Val de Loire Nivernais.



Retrouvez le diagnostic du territoire et le détail de la stratégie sur coeurdeloire.fr



Interview



Yves RAVET,
Vice-Président de
Cœur de Loire
en charge du
développement
économique

ÊTRE FIERS DE NOTRE TERRITOIRE

Quelles seront les premières actions qui seront déployées en 2024 ?

Y.R. Nous avons décidé de mener un travail sur l'image de notre territoire. Nous avons engagé une réflexion sur la création d'un slogan économique et territorial pour promouvoir nos atouts, valoriser les entreprises, les commerçants et permettre aux habitants d'être fiers de leur territoire et d'en être les principaux ambassadeurs.

Dès septembre 2024, nous lancerons une nouvelle vitrine en ligne des savoir-faire en Cœur de Loire pour promouvoir l'achat 100% local. Nous engageons une réflexion pour repenser la gestion et la commercialisation du foncier économique pour mieux répondre aux besoins des entreprises. Une étude sur la transformation de l'abattoir de Cosne est en cours. Nous poursuivons nos actions sur le soutien aux aides à l'immobilier d'entreprises.

L'enjeu environnemental est au cœur de toutes les préoccupations, comment l'avez-vous intégré dans votre réflexion ?

Y.R. La politique de développement économique est bien évidemment en lien avec les autres politiques d'aménagement du territoire. Elle doit tenir compte des conséquences du réchauffement climatique et de l'évolution de la législation. Nous savons que la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols sont préjudiciables à la biodiversité et au climat, c'est pourquoi nous engageons une réflexion sur la gestion des zones d'activités économiques (ZAE) en privilégiant la sobriété foncière.

Pour cela, nous avons réalisé un inventaire des ZAE appartenant aussi bien à la collectivité qu'aux communes. Cet inventaire nous a permis d'avoir une meilleure connaissance du foncier actuel avec l'identification des terrains vacants et des zones à densifier. Nous allons poursuivre notre réflexion pour adapter notre offre aux besoins des entreprises sans que cela passe par une politique d'étalement urbain.

